



Prise en charge fédérale totale

- Tous les membres du collectif de la CFA RPMO ;
- 1 représentant par comité départemental ayant des licenciés dans au moins une des activités RPMO - (objectif : intéresser les responsables des Comités aux orientations des activités RPMO FSGT)
- 1 représentant supplémentaire par comité départemental ayant une commission d'activité gérant au moins une des activités RPMO (Randonnée Pédestre, Marche d'entretien ou Course d'Orientation) . (objectif : favoriser ceux qui s'investissent localement dans l'organisation des activités)
- 1 représentant supplémentaire par comité départemental ayant entre 100 et 400 licenciés dans au moins une des activités RPMO
- 2 représentants supplémentaires par comité départemental ayant plus de 400 licenciés dans au moins une des activités RPMO
- 1 représentant supplémentaire pour le comité départemental accueillant l'ANA.

Afin de favoriser la participation, la commission et le PACS pourra éventuellement utiliser une partie de son budget pour permettre la participation du plus grand nombre. La CFA étudiera chacun de ces cas afin de prendre éventuellement en charge la totalité ou une partie de la participation des personnes non concernées par les infos ci-dessus.

